

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIÉES**  
**REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

**ARRÊTÉ du MAIRE n°45/2019**  
**portant réglementation temporaire de la circulation**

Le Maire de BERSTETT,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du Conseil Départemental en date du 5 août 2019 pour l'intervention de l'Entreprise TRABET dans le cadre des travaux d'aménagement du giratoire RD30/RD31 à REITWILLER (Bas-Rhin) du 19 au 30 août 2019,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette intervention,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Dans le cadre travaux d'aménagement du giratoire RD30/RD31 à REITWILLER (Bas-Rhin) du 19 au 30 août 2019 :

- la route sera barrée avec mise en place d'une déviation à double sens (voir plan de déviation ci-joint) durant toute la durée des travaux ;
- la circulation sera impossible pour les véhicules de secours, d'incendie et les bus ;
- le stationnement sera interdit, sauf pour les véhicules affectés au chantier et à la surveillance.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par l'entreprise TRABET sous contrôle du Conseil Départemental.

**ARTICLE 3 :**

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté à :

- M. CARBIENER, Bureau d'Etudes,
- M. AUBERT et Mme SYLVESTRE, Conseil Départemental du Bas-Rhin,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- M. WEYL de la CTBR,
- Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM,

Fait à BERSTETT, le 6 août 2019

Le Maire,  
Jean-Claude LASTHAUS



